

Le Maire-Président,
Nicolas RICHARD

Le secrétaire de séance
Christel BARET

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 17 DECEMBRE 2024

Le mardi 17 décembre 2024 à 18h00, le Conseil d'administration du C.C.A.S. d'Eybens dûment convoqué en session ordinaire s'est réuni en Mairie d'Eybens, salle du Conseil sous la présidence de Nicolas RICHARD Vice-Présidente du CCAS.

Date de la convocation : 09 décembre 2024

Présents : Mesdames, Messieurs

N. RICHARD - J. MONTAGNIER - A. C. JOTHY - A. LEVY - H. BESSON-VERDONCK - M.F. BAKLOUTI
D. ATTARD – C. FONTE - N. MARONI - M. MERABET - D. GUIHO - D. SCHEIBLIN

Excusés ont donné pouvoir :

X. OSMOND à J. MONTAGNIER

Absent(es)/ excusé(e)s : - C. NOERIE - H. GUILLON - S. FAYE

- M. DERRAS

Secrétaire de séance : C. BARET

Elus en exercice : 17

Elu(s) présent(s) : 12

Ont donné pouvoir : 1

Absent(s) : 4

- **Approbation du compte-rendu du CA du 19 novembre 2024**

Le président du CCAS soumet le compte rendu à l'approbation des membres présents. Le compte rendu du Conseil d'administration du 19 novembre 2024 n'appelant aucune remarque est approuvé à l'unanimité.

- **Récapitulatif des délibérations**

DELIBÉRATIONS	Votants	Pour	Contre	Abstention
Convention de partenariat avec l'association Pain d'épices	13	13		
Convention avec la banque alimentaire de l'Isère	13	13		
Convention de partenariat avec l'association Dépann'Familles au titre de l'année 2025	13	13		

Délibération portant création d'emplois non permanents pour le recrutement d'agents contractuels de droit public pour l'année 2025	13	13		
--	----	----	--	--

- **Présentation des nouveaux agents – Anne-Sophie MILLET et Agnès BANASZUC**

Anne-Sophie Millet a pris son poste en tant que responsable du centre social au sein du CCAS d'Eybens le 4 décembre dernier. Elle remplace Philippe Daniel.

Elle a été directrice d'un centre social associatif à Chambéry pendant 9 ans de 2016 à 2024. Auparavant, elle a été chargée de mission puis responsable d'une structure jeunesse à Grenoble de 2002 à 2021 qui travaille sur les questions de citoyenneté et d'initiatives des jeunes.

Elle a débuté son parcours professionnel au sein de la mairie de Nantes, en tant que contractuelle, sur une mission d'accompagnement de projets internationaux et d'animation d'un espace de valorisation de projet.

Agnès Banazuc a travaillé 10 ans dans la protection de l'environnement, en tant que chargée de mission ou coordinatrice de projet / de réseau, dans l'associatif (France Nature Environnement), en collectivité (Grenoble Alpes Métropole) ou pour des collectivités locales (SPL ALEC - Agence locale de l'énergie et du climat).

Après une reprise d'étude et obtention d'un Brevet professionnel en animation sociale (BPJEPS) en 2021-2023, Agnès a été animatrice sociale au centre social de Seyssinet-Pariset, l'Arche. Elle a monté un projet autour des activités sportives à destination des publics les plus précaires (bénéficiaires de la distribution alimentaire, participant aux ateliers socio-linguistiques), principalement des personnes exilées vivant en hébergement d'urgence. Elle a ensuite accompagné une dizaine de familles, collectivement et individuellement, dans le cadre du défi zéro déchet de la ville de Fontaine. En parallèle, elle anime bénévolement des ateliers socio-linguistiques depuis 6 ans.

Elle remplace Manon Bizec, qui est actuellement en congé parental, sur le poste de Référente famille, qui est resté vacant pendant plus d'un an. Ses missions sont les suivantes :

- Coordonner le secteur famille du centre social. Ce secteur est composé de 3 autres personnes : Caroline Tarpin, référente inclusion sociale et citoyenne (ASL et écrivaine publique) ; Samantha Cozzi, référente des actions socio-éducatives (PRE et accompagnement à la scolarité) ; Pauline Bouchex, animatrice famille (ludothèque et Ricochet).
- Favoriser la participation des familles, organiser et animer les actions collectives famille (sorties familles, Récrée des familles...).
- Coordonner le réseau éducation de la commune, avec le / la directeur / trice du pôle social, éducatif et culturel.
- Co-assurer l'accompagnement des publics fragilisés du CCAS, dans le cadre de la continuité de service.

- **Présentation du guide bien vivre à Eybens**

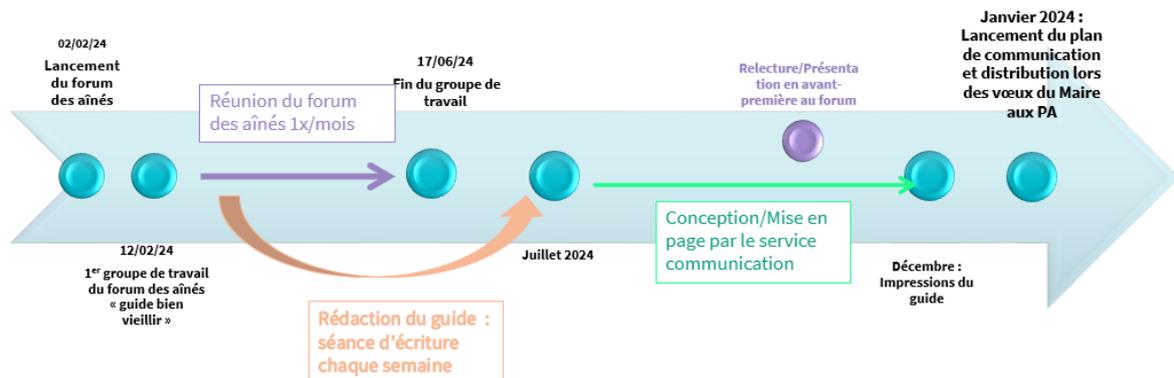
Contexte : Engagement de l'équipe municipale d'élaborer un guide « bien vieillir » à l'instar du guide « bien grandir à Eybens »

Objectifs :

- Créer un guide à destination des retraités de la commune dans lequel retrouver toutes les informations utiles
- Faire participer le forum des aînés à cette démarche
- Permettre une diffusion avant la fin du mandat (calendrier électoral)

Calendrier :

Services partenaires ou supports : Service communication et service centre social (coordinatrice de la vie sociale)



Le forum des aînés s'est fortement investi dans ce projet, avec la participation de 12 à 13 personnes lors des réunions mensuelles, un rythme soutenu ! À travers ce travail, la place des aînés dans la société, et plus particulièrement à Eybens, a été questionnée.

Lors de la dernière séance, les membres ont souligné que le forum avait constitué pour eux un espace d'échanges précieux, où ils se sont sentis écoutés et valorisés. Cela a également été un lieu de convivialité et de foisonnement d'idées.

Le guide s'intitule : "Bien vivre à Eybens !"

Vous retrouvez le PowerPoint de présentation : [PPT Décembre 2024.pdf](#)

- **Délibération N°1 : Convention de partenariat avec l'association Pain d'épices**

L'épicerie sociale « Pain d'épices » :

➤ *Un dispositif inscrit dans le règlement des aides sociales facultatives avec pour objectifs :*

- Permettre de subvenir aux besoins essentiels
- Favoriser l'inclusion sociale

➤ *Les conditions d'accessibilités :*

- accès sur prescription sociale par un travailleur social
- avec Reste à vivre < 240 euros/personne/mois.

➤ *Un partenariat avec l'association Pain d'Epices dont les valeurs de l'association sont :*

- Aider les Eybinois en situation de précarité
- Lutter contre le gaspillage alimentaire
- Faire de l'éducation à l'aliment

Evolution de la relation entre l'association « Pain d'épices » et le CCAS

Une analyse juridique a conclu à la nécessité de faire évoluer la relation entre l'association Pain d'Épices et le CCAS d'Eybens afin d'éliminer plusieurs risques :

- La qualification potentielle d'association transparente.
- Les risques résultant de la situation actuelle, notamment la gestion de fait, l'engagement de la responsabilité de la commune pour les dommages causés par l'association, et la garantie du respect des règles d'hygiène et de sécurité.
- Le non-respect de la réglementation en matière de commande publique.

Le dispositif sera maintenu dans le Règlement des Aides Sociales Facultatives (RASf). Cependant, il est impossible pour l'association de reprendre la gestion complète de l'épicerie sociale. Par conséquent, une municipalisation de l'épicerie sociale se met en place.

Mise en œuvre des préalables nécessaires au passage en régie de recettes et aux achats directement par le CCAS :

- Installation d'un nouveau logiciel de caisse pour répondre notamment aux exigences du cadre légal et préparer la mise en place d'une régie de recettes.
- Accompagner et structurer le travail des bénévoles à partir de l'existant vers une nouvelle organisation (Régie, achats...)
- Préparer leur intégration au CCAS notamment par la mise en œuvre d'une charte du bénévolat.
- Anticiper les solutions pour l'achat de denrées complémentaires dans le cadre de l'épicerie municipalisée.
- Préparer le conventionnement en direct BAI / CCAS.
- Travailler à la mise en œuvre d'une convention AIH/CCAS/Ville pour le local.
- Elaborer un projet de rénovation, réagencement des locaux.
- Officialiser le projet de municipalisation auprès de l'ensemble des services de la ville.
- Signature par le CCAS de la charte nationale des épiceries sociales.

Analyse et Perspectives pour l'Épicerie Sociale Pain d'Épices

Ressources et dépenses : La principale ressource de l'épicerie sociale est la participation des familles, qui doit être réévaluée. Les dépenses augmentent, notamment en raison des achats complémentaires. Il est nécessaire d'explorer les possibilités offertes par les marchés publics pour optimiser ces achats.

Accompagnement et partenariat : L'accueil des familles est assuré par les bénévoles, les partenaires prescripteurs assurent l'accompagnement social des familles, la référente insertion coordonne

l'épicerie en lien avec l'association. L'épicerie sociale compte actuellement 15 bénévoles et soutient 50 familles en file active.

Travail social : Le travail social est réalisé par les travailleurs sociaux prescripteurs. Il est essentiel de renforcer la transversalité entre les prescripteurs et la coordinatrice de l'épicerie sociale pour rappeler le cadre général aux familles, les objectifs à atteindre et l'accompagnement global pour éviter une récurrence de renouvellement d'accès.

Transversalité : Il est important de maintenir voire renforcer la transversalité avec le Centre Social et les services de la collectivité, secteur jeunesse et culturel, qui sont un levier à l'inclusion sociale des publics.

Problématiques et solutions : La gestion du budget des ménages est une problématique majeure. L'épicerie sociale est ouverte toute l'année, mais elle fait face à des difficultés financières, notamment en raison de l'augmentation des prix due à l'inflation. Une hausse des prix des produits vendus à l'épicerie est envisagée pour augmenter la participation des familles.

Délibération adoptée à l'unanimité

- **Délibération N°2 : Convention avec la banque alimentaire de l'Isère**

La Banque Alimentaire de l'Isère (BAI) est le principal fournisseur de denrées alimentaires pour l'épicerie sociale Pain d'Épices. Chaque ménage verse une participation de solidarité de 0,65 € en 2024.

Le CCAS d'Eybens verse une subvention annuelle à l'association Pain d'Épices pour financer cette participation de solidarité ainsi que les achats complémentaires de denrées et de produits d'hygiène.

Dans le cadre de la municipalisation de l'épicerie, le CCAS d'Eybens reprendra progressivement toutes les activités nécessaires au fonctionnement de l'épicerie, y compris l'approvisionnement. Il est donc pertinent que le CCAS devienne directement partenaire de la Banque Alimentaire de l'Isère à partir du 1er janvier 2025.

Grâce à cette convention, le CCAS deviendra adhérent de la Banque Alimentaire de l'Isère et s'engagera à verser la participation de solidarité.

Délibération adoptée à l'unanimité

- **Délibération N°3 : Convention de partenariat avec l'association Dépann'Familles au titre de l'année 2025**

L'association Dépann'Familles, association loi 1901 à but non lucratif, est constituée d'un service petite enfance, d'un service handicap et d'un service d'Accompagnement Éducatif et de Soutien à la Famille (AESF).

Cette association a pour but d'organiser un service de garde d'enfants en urgence de courte durée pour la garde à domicile des enfants de 0 à 6 ans et les enfants en situation de handicap de 0 à 20 ans.

Dans le cadre de sa politique d'aide à la famille, le CCAS d'Eybens s'engage à favoriser l'organisation de ce service sur la commune par un soutien financier.

[Convention Dépann'Familles 2025.pdf](#) a pour objet de définir les engagements réciproques des parties. Elle détermine les objectifs et les modalités financières pour la réalisation des actions à mener :

- * le coût horaire pour 2025 sera de 24.36 € intégralement pris en charge par le CCAS
- * un maximum de 20 heures annuelles d'intervention soit un montant maximum de 487.20 € réparti :
- 10 heures sur le service Petite Enfance selon les besoins ;
- 10 heures sur le service handicap selon les besoins.

Bilan global des interventions réalisées sur le territoire Eybinois au titre de l'année 2024 :

Secteur Petite Enfance				Secteur HANDICAP			
PEC	CAF	CCAS	Département	CAF	CCAS	Département PCH	Autres (associations, assurances, Fond de solidarité)
Heures effectuées	60,5	2	28		3	289	
Nbre de familles	1	2	1		1	1	

Service	Petite Enfance	Handicap	Total
Heures facturées au CCAS	2	3	5/20h
Coût global (23€/h)	46,00 €	69,00 €	115,00 €

Délibération adoptée à l'unanimité

- **Délibération N°4 : Délibération portant création d'emplois non permanents pour le recrutement d'agents contractuels de droit public pour l'année 2025**

Afin d'assurer la continuité des services, il est nécessaire de remplacer des fonctionnaires absents, et d'assurer les recrutements pour répondre aux accroissements temporaires d'activités.

Conformément à l'article L332 du code général de la fonction publique.

La rémunération est fixée en fonction des missions exercées et des compétences, ainsi que de l'ancienneté dans la fonction et/ou la collectivité.

Les crédits nécessaires pour les recrutements non permanents sont prévus au budget primitif du CCAS pour l'année 2025.

Pour rappel, en 2024, 1 agent a été recruté en remplacement d'un titulaire en congé parental sur une période de 3 mois.

Délibération adoptée à l'unanimité

- **Informations diverses**

EVENEMENTS	DATE & LIEU
Balade en calèche du Père Noël et de la Mère Noël	Vendredi 20 décembre 2024 à partir de 16h30 : <ul style="list-style-type: none"> • Maison des Habitants Iliade : 16h30 • Espace Culturel Odyssée : 17h00 • Maison des Habitants les Coumes : 17h30 • Bourg d'Eybens : 18h15 • Espace Charles Piot : 18h40
Galette des rois suivi des Vœux du Maire	Vendredi 17 janvier 2025 à partir de 14h Gymnase Roger JOURNET

Bilan des festivités de fin d'année

Thé dansant gourmand du lundi 25 novembre 2024

75 personnes ont participé au thé dansant gourmand organisé à l'Odyssée, en remplacement du repas de Printemps. L'après-midi a été festive, avec des prestations de qualité, comme l'ont confirmé les participants.

Marché de Noël aux Coulmes

Le marché de Noël a attiré de nombreuses familles et a bénéficié de la présence de nombreux partenaires et prestataires. L'équipe du Centre Social a fait preuve d'une belle énergie.

Distribution des colis de Noël 2024

575 colis ont été distribués les jeudi 12 et vendredi 13 décembre 2024 lors de journées festives au sein des Maisons des Habitants. Les colis restants (180) seront distribués au sein des MDH pour les retardataires et/ou à domicile par l'équipe municipale. De plus, 80 boîtes de chocolats ont été livrées aux 80 résidents de l'EHPAD Claudette Chesne.

La galette des rois du vendredi 17 janvier 2025

À ce jour, 200 personnes ont confirmé leur présence. La date limite d'inscription est fixée au 6 janvier 2025.

Le prochain Conseil d'administration du C.C.A.S aura lieu le mardi 04 février 2025

ATTENTION :

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer que si la majorité des membres en exercice assiste à la séance, soit 9 membres. Il s'agit de constater la présence physique des administrateurs : les pouvoirs ne sont pas pris en compte pour le calcul du quorum.

Un membre « empêché » d'assister à la séance du conseil d'administration peut donner à un administrateur de son choix pouvoir écrit de voter en son nom. **Un administrateur ne peut être détenteur que d'un seul pouvoir. Celui-ci doit être pris en compte avant le début de la séance.**

L'absence sans motif légitime pendant **trois séances consécutives** au conseil d'administration peut conduire à considérer l'intéressé(e) comme **démissionnaire d'office**.

En cas d'empêchement merci de bien vouloir prévenir au plus tôt le secrétariat du CCAS :

CHEVALLET Aurélie
 Tél. : 04.76.60.76.52
 aurelie.chevallet@eybens.fr
secretariat-ccas@eybens.fr

Merci de votre compréhension

